

SEANCE	28 mai 2010 CG-4-2666
Direction du Département	Service de l'Offre d'insertion

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES - BILAN 2009

Le **Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)** est **élaboré et mis en œuvre conjointement par l'Etat et le Département**, en collaboration avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, la CAF, la MSA, les distributeurs d'eau et d'énergie, les opérateurs de services téléphoniques, les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction et les associations.

Il a pour objectif de **garantir le droit à un logement décent** et de **promouvoir l'insertion par le logement** et s'adresse à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en matière de logement.

Dans le cadre du PDALPD, le Conseil Général assure la gestion du **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** et finance certaines actions en complément de l'Etat (aide à la réhabilitation et offre nouvelle).

La délibération fixe les modalités du PDALPD pour 2010, sachant qu'il arrive à échéance le 31 décembre 2010 : le Président du Conseil Général et le Préfet ont la responsabilité d'engager une procédure d'élaboration d'un nouveau plan pour 2011, en association avec les partenaires locaux.

BILAN 2009

4 079 075 € consacrés par le Département des Yvelines au titre du PDALPD, dont 4 053 900 € au titre du FSL.

① **Aide à la réhabilitation de l'habitat** : la Mission d'Assistance au Maintien des Ménages dans le Parc Privé mise en œuvre par le PACT Yvelines et cofinancée par l'Etat et le Département a pour objectif de diagnostiquer les travaux nécessaires au maintien dans les lieux des ménages propriétaires occupants aux ressources chroniquement faibles et dont le logement est vétuste, inadapté, insalubre ou atypique.

2009 : 15 dossiers, poursuite de 12 projets

② **Offre de logement** : le Département met en œuvre un financement complémentaire aux aides de l'Anah, versées par l'Etat pour inciter à l'amélioration ou à l'accès au logement privé (Programme Social Thématique (PST) ou Logement d'Insertion Privé (LIP)).

2009 : 4 logements de ce type financés par le Département.

③ **Aides accordées dans le cadre du FSL** : le FSL, fonds unique géré et impulsé par le Conseil général, est l'outil financier du PDALPD : il accorde des aides financières aux personnes défavorisées et met en place des mesures d'accompagnement social.

En 2009, **5 546 dossiers** ont été examinés, **6 125 aides individuelles** ont été accordées pour un montant total de 2 937 615 € (soit une moyenne de 479,60 € par aide). 1 593 012 € ont été mobilisés au titre des subventions aux associations.

Actions 2010

- **Aide à la réhabilitation de l'habitat** : **37 500 €** affectés à cette mission, un montant similaire étant versé par l'Etat.

- **Offre de logements** : Il est proposé de mobiliser jusqu'à **27 000 €** pour 2010.

- **Habitat indigne** : dans le cadre d'une MOUS- habitat indigne (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale), qui prévoit une participation de 41 800 € pour l'Etat, **20 000 € pour le Département** et 14 200 € pour les communes.

- **FSL** : 4 053 900 € inscrits au budget primitif 2010.

- **Mise en œuvre du PDALPD** : des financements complémentaires concourent à la mise en œuvre du dispositif : la rémunération annuelle du poste de Coordinatrice, cofinancé par l'Etat et le Département (estimée pour l'année 2010 à 39 001,35 €), le poste Etudes/information/formation (15 500 € est financés par le Département).